

PMRA Approved Label – KG
2017-4181
2018-06-08

HERBICIDE OLYMPUS



GROUPE 2 HERBICIDE

COMMERCIAL

Granulés mouillables



TRIPLE RINÇAGE

N° D'HOMOLOGATION : 32755

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF :

Propoxycarbazone-sodium ... 70 %

Avertissement, contient l'allergène lait

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

www.bayercropscience.ca

Bayer CropScience Inc.

Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, AB T2C 3G3

CONTENU NET :

42 g à vrac

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'EMPOISONNEMENT OU D'INCENDIE, COMPOSER LE
NUMÉRO 1-800-334-7577 (24 HEURES PAR JOUR).

Herbicide OLYMPUS

Table des matières		Numéro de section
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	Le produit	1
SÉCURITÉ ET MANUTENTION	Précautions, vêtements et équipement protecteurs, et délai de sécurité	2
	Premiers soins et renseignements toxicologiques	3
	Dangers environnementaux	4
	Entreposage	5
	Élimination et décontamination	6
	Avis à l'utilisateur	7
MODE D'EMPLOI	Cultures et période d'application	8
	Mauvaises herbes supprimées et dose d'application	9
	Instructions d'application et mises en garde	10
	Alimentation du bétail et délais d'attente avant la récolte	11
	Recommandations sur les cultures de rotation	12
	Instructions de mélange	13
	Nettoyage du pulvérisateur	14
	Recommandations sur la gestion de la résistance	15

Pour plus de renseignements, communiquez avec :

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, AB T2C 3G3

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

SECTION 1 – LE PRODUIT

L'herbicide Olympus est un herbicide sélectif de présemis et de prélevée qui, lorsqu'il est appliqué dans un mélange en cuve avec du glyphosate, supprime plusieurs graminées et mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé dur, de printemps et d'hiver.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

SECTION 2 – PRÉCAUTIONS, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS, ET DÉLAI DE SÉCURITÉ

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement avec de l'eau et du savon après la manipulation et avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

Lorsque le produit est appliqué comme élément d'un mélange en cuve, lire et suivre toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les doses d'emploi, les restrictions et les limites de pâturage de chaque produit utilisé dans le mélange en cuve. Suivre les mesures de précaution les plus rigoureuses énoncées sur les étiquettes des deux produits, relativement au mélange, au chargement et à l'application.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.bayercropscience.ca.

NE PAS appliquer ce produit de telle sorte qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, directement ou à la suite de dérive. Seules les personnes qui manipulent des pesticides portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisées à pénétrer dans le site traité pendant l'application.

Vêtements et équipement protecteurs :

Pour réduire pour l'exposition, les précautions suivantes doivent être prises :

- Vêtements et équipement protecteurs : Pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation, les travailleurs et les personnes qui manipulent le produit doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes. Les gants résistant aux produits chimiques ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.
- Enlever les vêtements contaminés chaque jour et les laver avant de les porter de nouveau.
- NE PAS manipuler le produit avec les mains nues. Les gants résistant aux produits chimiques réduisent considérablement l'exposition des mains. TOUJOURS porter des gants pendant les activités de mélange et de chargement et pour faire les réparations et les réglages des pulvérisateurs et des buses. NE PAS UTILISER DE GANTS DE CUIR OU DE TISSU.
- Rincer les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever et bien se laver les mains avant de manger, de fumer ou de boire.
- Nettoyer l'équipement protecteur chaque jour.

- Jeter les vêtements ou les autres matériaux absorbants qui ont été arrosés ou fortement contaminés par ce produit concentré. NE PAS les réutiliser.
- Si le produit pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.
- Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Délai de sécurité :

NE PAS retourner sur les lieux de l'application ni permettre à des travailleurs de le faire durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

SECTION 3 – PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

PREMIERS SOINS : Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Il n'existe aucun antidote particulier. Traiter le patient selon les symptômes.

SECTION 4 – DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les plantes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter l'application dans les zones offrant une pente modérée à prononcée, un sol compacté ou un sol argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque des averses abondantes sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS ET AUX DOSES RECOMMANDÉES.

SECTION 5 – ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine.
Entreposer dans un endroit frais et sec, à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, engrais, plantes et denrées alimentaires.
Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni autour de la maison.

SECTION 6 – ÉLIMINATION ET DÉCONTAMINATION

Élimination du contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination du contenant réutilisable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point d'achat (distributeur/détaillant).

Élimination du contenant à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

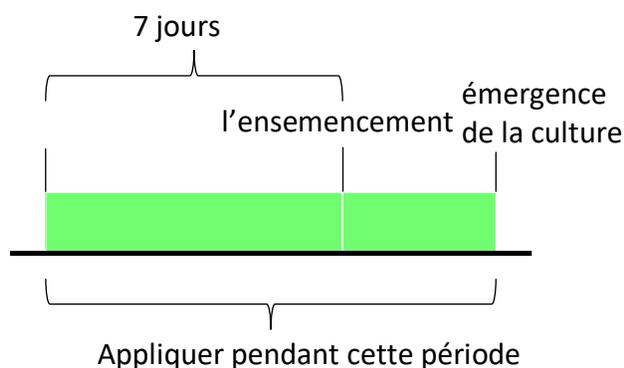
SECTION 7 – AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

SECTION 8 – CULTURES ET PÉRIODE D'APPLICATION

L'herbicide OLYMPUS peut être appliqué jusqu'à 1 semaine avant le semis du blé dur, de printemps et d'hiver, ou immédiatement après le semis mais avant la levée de la culture. NE PAS appliquer sur les cultures contre-ensemencées de légumineuses.



SECTION 9 – MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ET DOSE D'APPLICATION

- L'herbicide OLYMPUS doit toujours être appliqué dans un mélange en cuve avec du glyphosate¹.
- L'herbicide OLYMPUS et le glyphosate peuvent être appliqués avant le semis ou immédiatement après le semis, mais avant la levée, du blé dur, de printemps et d'hiver.
- L'élimination rapide des mauvaises herbes améliore le rendement et la qualité des cultures.

PÉRIODE D'APPLICATION	PRODUIT	DOSE	MAUVAISES HERBES	STADE RECOMMANDÉ DE LA MAUVAISE HERBE AU MOMENT DE L'APPLICATION
Présemis ou postsemis prélevée	Herbicide OLYMPUS + Glyphosate ¹	10 g m.a./ha / 14,3 g/ha + glyphosate à raison de 450 g e.a./ha à 900 g e.a./ha	Orge spontané	moins de 15 cm de haut
			Vergerette du Canada	moins de 8 cm de haut
			Canola spontané ^{2,4}	Stade 1 feuille à 4 feuilles
			Gaillet gratteron	moins de 15 cm de haut
			Petite herbe à poux	moins de 8 cm de haut
			Brome des toits ⁴	moins de 15 cm de haut
			Lin spontané	moins de 15 cm de haut
			Sagesse-des-chirurgiens	moins de 15 cm de haut
			Sétaire géante	moins de 15 cm de haut
			Sétaire verte	moins de 15 cm de haut
			Ortie royale	moins de 15 cm de haut
			Brome du Japon ⁴	Jusqu'à, et y compris, le stade 2 feuilles
			Kochia à balais	moins de 15 cm de haut
			Renouée persicaire	moins de 15 cm de haut
			Chénopode blanc	moins de 15 cm de haut
			Ivraie de Perse	moins de 15 cm de haut
			Amarante à racine rouge	moins de 15 cm de haut
			Soude roulante	moins de 15 cm de haut
			Tabouret des champs	moins de 15 cm de haut
			Blé spontané	moins de 15 cm de haut
Renouée liseron	moins de 8 cm de haut et moins de 3 feuilles			

			Moutarde des champs	moins de 15 cm de haut
			Folle avoine	moins de 15 cm de haut
			Orge queue-d'écureuil (plantule à épiaison)^{3,4}	

1 présent sous forme de sel d'isopropylamine, de diméthylamine, de monoammonium, de diammonium, de trimésium ou de potassium.

2 incluant les variétés de colza tolérantes au glyphosate, glufosinate-ammonium.

3 une dose de 900 g e.a/ha de glyphosate est requise pour supprimer l'orge queue-écureuil.

4 **Pour une suppression plus uniforme des pousses subséquentes, faire suivre une application d'herbicide Olympus avec le glyphosate avec une application de postlevée d'herbicide Varro. Consulter l'étiquette de l'herbicide Varro pour les autres espèces de mauvaises herbes supprimées.**

- **Consulter l'étiquette du glyphosate** pour d'autres directives concernant le mode d'emploi, les restrictions et les précautions, et respecter toujours la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) des produits impliqués dans le mélange en cuve.
- Des averses dans les 4 heures suivant l'application peuvent réduire l'efficacité du traitement.

SECTION 10 – INSTRUCTIONS D'APPLICATION ET MISES EN GARDE

- Appliquer une fois par cycle de culture (à l'automne ou au printemps).
- Pour des résultats optimaux, appliquer sur les mauvaises herbes levées, jeunes et en pleine croissance. La suppression des mauvaises herbes peut être réduite lorsque les mauvaises herbes subissent un stress attribuable à des conditions météorologiques difficiles, à la sécheresse, à un temps très froid, etc. La suppression des mauvaises herbes peut être réduite si l'herbicide est appliqué par temps sec, dans des conditions poussiéreuses, en particulier sur les traces des roues.
- Par temps frais et sec, l'action du produit peut être réduite ou retardée. La suppression des mauvaises herbes peut également être réduite si l'application est faite lorsque les mauvaises herbes sont recouvertes de poussière ou en présence de rosée abondante, de brouillard ou de bruine/pluie.
- Suivre les directives des sections 8, 9 et 10 pour connaître la dose et la période d'application appropriées.
- Éviter le contact avec des plantes ou des cultures désirables résultant d'une application directe ou d'une dérive de pulvérisation, à défaut de quoi des dommages importants peuvent se produire.
- Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, ne pas l'utiliser pour la suppression des ravageurs aquatiques.
- **NE PAS** contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

ZONES TAMPONS :

Les méthodes ou l'équipement de pulvérisation suivants NE nécessitent PAS de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à dos et application localisée.

Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les forêts, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et arbustives), ainsi que des habitats aquatiques sensibles (tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages).

Méthode d'application	Culture		Zone tampon requise (en mètres) pour protéger :
			Habitat terrestre
Pulvérisateur de grandes cultures	Blé (d'hiver)		1
Voie aérienne	Blé (d'hiver)	Voilure fixe	20
		Voilure tournante	15

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) parmi tous les produits utilisés dans le mélange en cuve et pulvériser en utilisant la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes de ces produits d'association.

Relativement à ce produit, les zones tampons peuvent être modifiées selon les conditions météorologiques et la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant au Calculateur de zone tampon du site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

APPLICATION AVEC UN PULVÉRISATEUR DE GRANDES CULTURES

- **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de taille plus petite que celle correspondant à la classification grosse de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.
- L'application d'herbicide OLYMPUS doit être faite dans au moins 46,8 litres d'eau par hectare, à une pression de 275 kPa, ou 310 kPa si des clapets de non-retour sont utilisés, et à une vitesse d'avancement de 6 à 8 km à l'heure.
- Lorsque l'herbicide OLYMPUS est mélangé en cuve avec un produit d'association, s'assurer de lire l'étiquette du produit d'association pour connaître la quantité d'eau minimale recommandée.
- Des buses à jet plat de 80° ou 110° sont recommandées pour obtenir un épandage optimal.
- Ne pas utiliser de buses à miroir, d'applicateur par gouttelettes contrôlées ni d'équipement Sprafoil®.
- Une couverture uniforme et complète est importante pour obtenir un degré de suppression constant des mauvaises herbes. Des volumes d'eau plus élevés doivent être utilisés si le couvert végétal de la culture ou des mauvaises herbes est dense, afin d'obtenir une couverture complète des mauvaises herbes ciblées.
- Éviter le recoupement de pulvérisation; fermer la rampe de pulvérisation lors des démarrages, des virages, des ralentissements ou des arrêts, afin de prévenir les dommages aux cultures résultant d'une application excessive.

ÉPANDAGE AÉRIEN

- **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de taille plus petite que celle correspondant à la classification grosse de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef,

l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

- Appliquer l'herbicide OLYMPUS (SEULEMENT avec les produits d'association recommandés qui sont homologués pour l'épandage aérien) dans au moins 28,1 litres d'eau par hectare, à une pression d'au moins 300 kPa.
- Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.
- Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées qui sont indiquées sur l'étiquette.
- S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

- Lire et comprendre toute l'étiquette avant d'ouvrir ce produit. Si vous avez des questions, appeler Bayer CropScience Inc. au 1-888-283-6847 ou obtenir des conseils techniques du distributeur ou de votre représentant agricole provincial.
- Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides.
- Ne pas appliquer sur un terrain présentant un risque de ruissellement de surface jusqu'à des systèmes aquatiques.
- Ne pas appliquer si des averses sont prévues dans l'heure suivant la pulvérisation. Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter l'étiquette du produit d'association et respecter l'intervalle le plus restrictif.

Mise en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

- Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.
- Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
- Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.
- Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire.
- Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde concernant le produit

- Lire et comprendre toute l'étiquette avant d'ouvrir ce produit. Si vous avez des questions, appeler le fabricant au 1-888-283-6847 ou obtenir des conseils techniques du distributeur ou de votre représentant agricole provincial.

SECTION 11 – ALIMENTATION DU BÉTAIL ET DÉLAIS D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE

NE PAS récolter le blé pour le grain ou la paille dans les 71 jours suivant l'application.
Si un mélange en cuve est utilisé, toujours respecter le plus élevé des délais d'attente avant la récolte indiqués sur l'ensemble des étiquettes des produits d'association.

SECTION 12 – RECOMMANDATIONS SUR LES CULTURES DE ROTATION

La dégradation de l'herbicide OLYMPUS dans le sol est surtout causée par l'activité microbienne. Elle peut être affectée par la température et le taux d'humidité du sol. Parmi les conditions qui accélèrent la dégradation de l'herbicide OLYMPUS, notons le taux d'humidité approprié du sol et les températures appropriées du sol nécessaires pour soutenir l'activité microbienne. De même, la dégradation de l'herbicide OLYMPUS peut être ralentie par temps froid et sec. Lorsque la rotation des cultures est envisagée, il faut tenir compte du taux d'humidité et des températures du sol depuis l'application.

Seules les cultures suivantes ont été testées en plein champ, ce qui indique qu'elles peuvent être semées sans danger en respectant l'intervalle prescrit après une application de l'herbicide OLYMPUS. Pour éviter le risque de dommages aux cultures ultérieures faisant suite à une application à la dose recommandée de l'herbicide OLYMPUS, utiliser les cultures et l'intervalle de replantation indiqués sur cette étiquette, (dans le cas du mélange en cuve, sur l'étiquette du produit d'association) et respecter toujours l'intervalle de replantation le plus long. Un essai biologique sur le terrain doit être réalisé au cours de l'année précédant la plantation de toute autre culture afin d'en confirmer la sécurité.

CULTURE	INTERVALLE DE REPLANTATION
Orge de printemps	10 mois
Canola	10 mois
Lentilles	10 mois
Pois de grande culture	10 mois
Blé (dur, de printemps, d'hiver)	0 mois
Avoine	12 mois
Lin	12 mois
soja	11 mois
haricot secs	11 mois

SECTION 13 – INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

L'herbicide OLYMPUS doit être appliqué avec de l'équipement propre et adéquatement calibré. Avant d'ajouter l'herbicide OLYMPUS dans le réservoir du pulvérisateur, s'assurer que ce dernier bien propre (voir la section 14, « Nettoyage du pulvérisateur »). Les crépines des conduites et les tamis des buses doivent être propres et comporter un maximum de 50 mailles.

1. Remplir le réservoir du pulvérisateur au quart ou à la moitié du volume d'eau, et débiter l'agitation ou la dérivation.
2. Ajouter la quantité appropriée d'herbicide OLYMPUS, tel qu'indiqué à la Section 8, directement dans le réservoir du pulvérisateur. Maintenir une agitation suffisante durant le mélange et la pulvérisation.
3. Ajouter ensuite le produit d'association.
4. Remplir le réservoir du reste d'eau nécessaire.
5. Maintenir une agitation suffisante durant le mélange et l'application de l'herbicide OLYMPUS.

L'herbicide OLYMPUS peut se déposer si on le laisse reposer sans agitation. Si la bouillie de pulvérisation repose pendant au moins une heure sans agitation, l'agiter de nouveau pendant au moins 10 minutes avant d'appliquer.

SECTION 14 – NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Avant et après l'utilisation de l'herbicide OLYMPUS, procéder à un nettoyage complet du réservoir du pulvérisateur, des conduites et des filtres. Les étapes suivantes sont recommandées :

1. Purger le réservoir complètement, puis laver le réservoir, la rampe et les tuyaux avec de l'eau propre. Purger de nouveau.
2. Remplir le réservoir à moitié d'eau propre et ajouter de l'ammoniac (solution d'ammoniac domestique à 3 %) à un taux de dilution de 1 % (1 litre d'ammoniac domestique par 100 litres de rinçat). Remplir le reste du réservoir d'eau. Agiter/recirculer et faire circuler dans la rampe et les tuyaux. Maintenir l'agitation pendant 10 minutes. Purger le réservoir complètement.
3. Répéter l'étape 2.
4. Enlever les buses et les tamis et les tremper dans une solution d'ammoniac à 1 %. Inspecter les buses et les tamis et enlever les résidus visibles.
5. Purger le réservoir, la rampe et les tuyaux avec de l'eau propre.
6. Vérifier si le réservoir comporte toujours des résidus visibles. Le cas échéant, répéter l'étape 2.
7. Éliminer le rinçat conformément à la réglementation provinciale.

SECTION 15 – RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l'herbicide OLYMPUS fait partie du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide OLYMPUS et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

1. Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide OLYMPUS ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
2. Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
3. Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
4. Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de

mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent.

5. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
6. Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
7. Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
8. Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Bayer CropScience Inc. par Internet à www.bayercropscience.ca ou appeler au 1-888-283-6847.